

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN.E PROFESSEUR.E DE CULTURE MUSICALE AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

1- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 1^{er} septembre 2021 :

- 1 poste de 12 heures d'enseignement hebdomadaires (100 % d'un temps plein) ;
cf. en annexe le parcours d'étude de la discipline au titre de l'année en cours.

2- Conditions de rémunération du poste à pourvoir :

- poste de 12 h : traitement de base calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeur.e.s du CNSMDP (34 808 € bruts annuels) auquel il convient d'ajouter l'indemnité de résidence, et le cas échéant, le supplément familial de traitement.

3- conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature, les personnes titulaires de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur de musique ou de danse délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées, et/ou justifiant d'une activité d'enseignement d'au moins trois années et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle.

4- Missions et activités principales des postes à pourvoir :

Délivrer un enseignement de la discipline en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement, assurer l'encadrement et le suivi des travaux des élèves, assurer une veille artistique de la discipline, participer à la bonne marche des cursus d'études, contribuer à l'évaluation et à l'orientation des élèves, mettre en œuvre le projet pédagogique de l'établissement.

- Liaison hiérarchique : le directeur du conservatoire, sous-couvert de la cheffe de département.
- Liaison fonctionnelle : le chef de département, les autres enseignant.e.s du département, le directeur des études musicales et de la recherche, le directeur des études chorégraphiques, les chef.fe.s des autres départements, les autres enseignant.e.s du CNSMDP, les chargé.e.s de scolarité et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, chargé.e.s de production...)

5- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis pour les postes à pourvoir :

Connaissances :

Méthodes et techniques pédagogiques ;

Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;

Techniques utilisées dans les disciplines (analyse musicale et histoire de la musique) ;

Connaissance de l'écosystème de l'enseignement supérieur dans la discipline concernée, sur le plan national et international.

Savoir-faire :

Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans ses disciplines et en organiser la mise en œuvre ;

Travailler avec d'autres disciplines ;

Faire preuve de veille et d'anticipation ;
Gérer les relations avec les élèves.

Savoir-être /Compétences comportementales :

Sens de l'innovation/ créativité ;
Sens de la pédagogie ;
Capacités d'adaptation ;
Sens de l'organisation ;
Sens des responsabilités ;
Sens de l'équité ;
Sens du service public.

6- Modalités de candidatures :

Les candidatures : lettre de candidature et curriculum vitae dactylographiés sur deux pages maximum chacun, doivent être adressées par courriel (de préférence sous format PDF), au plus tard le 17 janvier 2021 , avant minuit, à l'adresse suivante : recrutementprofesseur@cnsmdp.fr

ou à défaut, par courrier postal, au plus tard le 17 janvier 2021, cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Direction du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris,
Service des ressources humaines et du dialogue social,
Bureau des personnels enseignants,
209 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS

7- Une présélection des dossiers par le jury :

Un jury constitué d'expert.e.s du ministère de la culture, du Conservatoire et de personnalités extérieures qualifiées, est chargé de présélectionner les dossiers des candidat.e.s qui seront admis.e.s pour l'épreuve orale d'admission. Chaque candidat.e recevra une réponse écrite à sa candidature et les candidat.e.s retenu.e.s par le jury seront convoqué.e.s à l'épreuve d'admission.

8- L'épreuve orale d'admission devant le jury :

L'épreuve d'admission se déroule devant le jury en deux étapes :

1 – la délivrance d'un cours devant des élèves : chaque candidat.e devra délivrer un cours d'analyse musicale de 40 minutes maximum sur un sujet de son choix, à un groupe d'élèves (entre 3 et 6) en formation supérieure.

Pour la dispense du cours, les candidat.e.s doivent apporter leur matériel pédagogique en quantité suffisante et procéder eux-mêmes au matériel d'écoute. Un matériel de diffusion (CD), un piano et un tableau seront mis à la disposition des candidat.e.s.

2 – un entretien de 20 minutes maximum.

9- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.e.s ou des agent.e.s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://www.allodiscrim.fr/>